

DELIBERATION N° 80/120 : MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN A E.D.F.  
POUR INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre d'E.D.F. , en date du 31 Juillet 1980, demandant la mise à disposition gratuite d'un terrain d'une superficie de 13 ca 68, situé au lieu-dit "Le Mont" cadastré AB 243 et tel qu'il figure au plan ci-annexé.

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation électrique qui sera raccordé au réseau de distribution publique dont il fera partie intégrante.

En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste sont attribués à E.D.F. tous les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ce poste, toutes canalisations de raccordement au réseau, de faire accéder à tout moment son personnel et celui de ses entreprises aux canalisations et au local en cause et de disposer en permanence des dégagements permettant le passage du matériel.

Monsieur RAVERDEL précise qu'E.D.F. prend à sa charge l'installation de ce nouveau poste et la démolition de l'ancien. De plus, l'assiette du terrain ayant supporté l'ancien poste D.P. des Terrasses retombe dans le patrimoine communal.

En dernier lieu, il informe l'Assemblée qu'il y a dans le secteur un certain nombre de canalisations d'eau souterraines et que le déplacement éventuel de ces conduits nécessité par l'installation de ce nouveau poste et son raccordement sera à la charge d'E.D.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer une convention avec E.D.F. concernant le déplacement du poste D.P. des Terrasses pour la mise à disposition gratuite d'un terrain cadastré AB 243 lieu-dit "Le Mont" d'une superficie de 13 ca 68.